

Corrigé offert par SES réussite

Première – SES

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information

Document strictement réservé à un usage pédagogique – diffusion interdite

Question 1

Rappel de la question : Distinguez les notions d'ententes et d'abus de position dominante.

Affirmation : Les ententes et les abus de position dominante sont deux pratiques anticoncurrentielles distinctes.

En effet (cours) : une entente correspond à un accord, explicite ou tacite, entre plusieurs entreprises concurrentes ayant pour objectif de fausser la concurrence, par exemple en fixant les prix, en se partageant les marchés ou en limitant les quantités produites. À l'inverse, l'abus de position dominante concerne une entreprise seule qui occupe une position dominante sur un marché et qui exploite cette situation pour évincer ses concurrents, empêcher l'entrée de nouveaux acteurs ou imposer des conditions défavorables aux consommateurs.

Illustration (exemple) : par exemple, plusieurs entreprises peuvent s'entendre pour augmenter simultanément leurs prix (entente), tandis qu'une entreprise en position dominante peut pratiquer des prix prédateurs afin d'éliminer ses concurrents du marché (abus de position dominante).

Question 2

Rappel de la question : À l'aide du document, comparez la hausse du prix annuelle moyenne entraînée par le cartel sur le zinc à celle entraînée par le cartel sur l'électrode au graphite.

Lecture du document :

- Cartel du zinc : hausse annuelle moyenne de 15 %.
- Cartel de l'électrode au graphite : hausse annuelle moyenne de 7,1 %.

Calcul de l'écart : $15 - 7,1 = 7,9$.

Donc, la hausse annuelle moyenne des prix est supérieure de 7,9 points pour le cartel du zinc.

Coefficient multiplicateur : $15 / 7,1 \approx 2,1$.

Donc, la hausse annuelle moyenne des prix liée au cartel du zinc est environ deux fois plus élevée que celle observée pour le cartel de l'électrode au graphite.

Question 3

Rappel de la question : À l'aide du document, présentez les effets que peut avoir l'existence de différents cartels sur les prix.

Affirmation : L'existence de cartels entraîne une hausse des prix, mais avec une intensité variable selon les secteurs.

Lecture et comparaison des données :

- Cartel du zinc : hausse annuelle moyenne de 15 %.
- Cartel du PVC : hausse annuelle moyenne de 5,7 %.
- Cartel du gaz industriel : hausse annuelle moyenne de 6 %.

Comparaison chiffrée : la hausse annuelle moyenne des prix varie donc de 5,7 % à 15 % selon le cartel.

Donc, tous les cartels conduisent à une augmentation des prix, mais certains ont un impact beaucoup plus fort que d'autres. Cette hausse pénalise les consommateurs par des prix durablement plus élevés.